



WERELDHAVE BELGIUM

Société en commandite par actions
Société Immobilière Réglementée publique

Mediaalaan 30, boîte 6

1800 Vilvoorde

Numéro d'entreprises 0412.597.022 (RPM Bruxelles)

CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINÉ POUR ÊTRE PUBLIÉ OU DIFFUSÉ DANS OU VERS LES ÉTATS-UNIS, LE CANADA, LE JAPON OU L'AUSTRALIE

Wereldhave Belgium propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

L'assemblée générale a décidé de distribuer pour l'exercice 2018 un dividende brut de € 5,20 par action. Après la retenue du précompte mobilier de 30% le dividende net s'élève donc pour l'exercice 2018 à € 3,64 par action. Le conseil d'administration du gérant statutaire a ensuite décidé le 24 avril 2019 de proposer aux actionnaires de Wereldhave Belgium SCA (ci-après '**Wereldhave Belgium**') un dividende optionnel pour l'exercice 2018. Lors d'un dividende optionnel les actionnaires ont la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du bénéfice, dans le capital de la société, en échange de l'émission d'actions nouvelles, en plus de la possibilité de recevoir le dividende en espèces ou d'opter pour une combinaison des deux options précédentes. Les fonds non payés en espèces permettront à Wereldhave Belgium d'effectuer, le cas échéant, (i) des transactions supplémentaires financées par des dettes et (ii) des investissements au sein de son portefeuille existant, en vue de réaliser ses intentions de croissance. Le dividende optionnel permet de plus d'éviter un cash-out (à raison de l'apport des droits de dividende dans le capital de Wereldhave Belgium).

L'actionnaire a le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter contre des actions nouvelles, comme suit:

- **Option 1 : Distribution du dividende en espèces**

Le coupon no. 23 donne droit à un dividende brut de € 5,20 ou € 3,64 net par action (après déduction du précompte mobilier de 30%).

- **Option 2 : Apport du dividende en échange d'actions nouvelles de Wereldhave Belgium**

Il peut être souscrit à une action nouvelle par l'apport de 22 coupons no. 23 (chacun à hauteur du dividende net de € 3,64). Le prix de la souscription par un actionnaire s'élève donc à 22 x € 3,64 = € 80,08 pour une action nouvelle. Cela correspond à une décote de -4,80% par rapport à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Wereldhave Belgium des 10 jours boursiers précédant la décision du conseil d'administration du gérant statutaire et de -5,12% par rapport au cours de clôture de l'action Wereldhave Belgium du mardi 23 avril 2019, chaque fois après déduction du dividende brut de l'exercice 2018.

- **Option 3 : Une combinaison des deux options précédentes.**

Modalités du dividende optionnel

- L'action est cotée avec le coupon no. 23 jusqu'au jeudi 25 avril 2019 inclus.
 - À partir du vendredi 26 avril 2019, l'action est cotée ex coupon no. 23.
 - La date d'enregistrement (Record date), la date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende, est le lundi 29 avril 2019.
 - Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix entre les modalités de paiement à leur institution financière entre le mardi 30 avril (9h00) et le vendredi 10 mai 2019 (16h00).
 - Le mémorandum d'information sera disponible à partir du lundi 29 avril 2019 sur le site web et comprendra toutes les autres informations: <https://www.wereldhavebelgium.com/fr/news/>
 - Comme prévu dans le calendrier financier le rapport intermédiaire relatif aux chiffres trimestriels au 31 mars 2019 est communiqué le jeudi 25 avril 2019 avant ouverture de la bourse.
 - Les actionnaires qui n'expriment aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
 - Après la période de choix, le résultat sera traité et communiqué le lundi 13 mai 2019 (après clôture de la bourse).
 - A partir du mercredi 15 mai 2019 la distribution effective du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, sous forme de l'émission d'actions nouvelles en échange de l'apport des droits de dividendes, ou par le paiement du dividende pour 2018 en espèces, ou une combinaison des deux.
 - Les actions nouvelles créées seront cotées à partir du mercredi 15 mai 2019 et seront donc négociables à partir de cette date.
-
- Les actions nouvelles participeront aux résultats à partir du 1 janvier 2019 (premier dividende payable en 2020).
 - Pour les actionnaires bénéficiant d'une réduction ou d'une exemption du précompte mobilier, l'apport de la créance de dividende s'élèvera à € 3,64 par action, et le solde résultant de la réduction ou de l'exemption du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du mercredi 15 mai 2019. Les actionnaires se trouvant dans une telle situation doivent fournir l'attestation usuelle, via leur institution financière, au service financier de BNP Paribas Fortis SA (l'institution financière qui garantit les services financiers relatifs à l'action Wereldhave Belgium).

Conditions suspensives

Le conseil d'administration se réserve la faculté (à exercer de façon purement discrétionnaire) d'annuler toute offre si, entre la date de la décision du conseil d'administration du 24 avril 2019 et le 13 mai 2019, le cours de l'action Wereldhave Belgium sur Euronext Brussels connaît une hausse ou une baisse significative par rapport au cours moyen sur base duquel le prix d'émission a été fixé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réserve également (à exercer de façon purement discrétionnaire) la faculté d'annuler toute offre si, entre la date de la décision du conseil d'administration du 24 avril 2019 et du 13 mai 2019, un événement exceptionnel de nature politique, militaire, économique ou sociale se produisait susceptible de d'affecter de manière sensible le marché des valeurs.

Le public sera immédiatement informé d'une telle décision de suspension ou annulation par un communiqué de presse. L'exercice ou non de ce droit ne peut jamais impliquer quelque responsabilité que ce soit dans le chef de Wereldhave Belgium.